

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID: 075-267500049-20240626-CA\_2024\_06\_25D-DE

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

# **SÉANCE DU 26 JUIN 2024**

Point n°25

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

<u>Objet</u>: Avenants aux Conventions de financement des travaux de restructuration des Etablissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes (EHPAD) Julie Siegfried et Cousin de Méricourt par l'Agence régionale de santé (ARS) Ile-de-France actualisant les calendriers des travaux des deux EHPAD

Le Conseil,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles R 123-39 et suivants et L.312-6;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la convention PAI 2021 d'aide au financement d'aide au financement du projet de restructuration de l'EHPAD Julie Siegfried signée le 19 octobre 2022 ;

Vu la convention PAI 2022 d'aide au financement d'aide au financement du projet de restructuration de l'EHPAD Julie Siegfried signée le 30 novembre 2023 ;

Vu la convention PAI 2022 d'aide au financement du projet de démolition/reconstruction de l'EHPAD Cousin de Méricourt délibérée le 19 octobre 2023 ;

Vu les délibérations du conseil d'administration n°2 du 19 octobre 2022 et n°9 du 19 octobre 2023 ;

Vu le mémoire présenté par Madame la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris relatif aux avenants aux conventions de financement des travaux de restructuration des Etablissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes (EHPAD) Julie Siegfried et Cousin de Méricourt par l'Agence régionale de santé (ARS) Ile-de-France actualisant les calendriers des travaux des deux EHPAD;

#### Délibère

### Article 1

La Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est autorisée à signer les avenants aux conventions PAI 2021 et PAI 2022 d'aide au financement du projet de restructuration de l'EHPAD Julie Siegfried.

### Article 2

La Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est autorisée à signer l'avenant de la convention PAI 2022 d'aide au financement du projet de démolition/reconstruction de l'EHPAD Cousin de Méricourt.

#### Article 3

Les subventions d'investissement seront imputées sur le budget annexe des EHPAD du CASVP.

La Directrice Générale Secrétaire du Conseil d'Administration

Jeanne SEBAN

Vola Présidente du Conseil d'Administration

Léa FILOCHE